

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juillet, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 13

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 11

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 15

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 08**

Date de la convocation :

10/07/2025

13 présent(e)s : ARGOUD Yves, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, THIERY Ghislaine.

02 pouvoirs : Mme BALITRAND Anne à M. PARAVY Jean-Claude, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam.

11 absent(e)s : ANDRE Valérie, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, MARTIN François, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, PERSON Philippe, REVEL Luc, SEVA Jacqueline, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **Vu** le tableau des emplois du CIAS Val Guiers ;
- **Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois afin de prendre en compte les modifications d'organisation de la collectivité ;
- **Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7 juillet 2025 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Le Président propose d'adapter le tableau des emplois pour les raisons suivantes :

Pour le SAAD : suppression d'un emploi vacant (retraite) d'agent social à temps non complet 27 heures 54 minutes hebdomadaires suivie de la création d'un emploi d'agent social à temps non complet 28 heures hebdomadaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 15 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois à compter du 20 juillet 2025 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
- **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET